

LES INFOS DU C.S.N.G.

5 octobre 2020 : La saison peut reprendre pour l'ensemble des groupes du CSNG ! Cette reprise est encadrée par des mesures visant à assurer un maximum de sécurité sanitaire. Nous sommes tous solidaires pour suivre ces règles nous permettant de renouer avec le plaisir de nager et de pratiquer une activité sportive. Le Comité directeur et les entraîneurs souhaitent la bienvenue aux nouveaux adhérents et de bons entraînements à tous !

Les cartes de club sont distribuées aux 1ères séances. L'accès à la séance ne sera pas autorisé en cas de dossier incomplet. Merci de régulariser.

Permanence
Villa Signoret
01 39 44 94 26
Les badges piscine sont distribués par la direction de la piscine.

INFORMATIONS IMPORTANTES activités

L'association CSNG a signé un protocole sanitaire pour la pratique des activités aquatiques à la piscine municipale Andrée-Pierre Vienot dans le cadre associatif (consultation sur site du club).

Voici les conditions de pratique autorisées :

ACCES AUX ENTRAÎNEMENTS

- L'association devra être en mesure de fournir la liste des personnes présentes à chaque séance.
- Les adhérents CSNG ne doivent pas pénétrer dans la piscine AP Viénot en cas de fièvre, toux, maux de tête, perte de l'odorat, trouble digestif (signes de suspicion de covid).
- Ils s'engagent à respecter l'ensemble des consignes affichées dans l'établissement.
- Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans jusqu'aux douches.
- Lavage des mains à l'entrée (distributeur de gel ou sanitaire).
- Exception faite des adhérents Eveil Aquatique, les accompagnateurs ne pourront pas rester sur le bord des bassins ni même dans les vestiaires, sanitaires, douches et circulations intérieures de l'équipement, mais pourront aider les enfants dans les cabines. (déshabillage & rhabillage des Groupes Jardin et Crocodile)

IMPORTANT : compte tenu de l'interdiction de présence dans le hall de la piscine, l'arrivée ou départ de la piscine doivent être ponctuels pour éviter des attentes d'adhérents mineurs à l'extérieur (responsabilité des parents)

VESTIAIRES - DOUCHES

- Les adhérents devront se munir de 2 sacs (plastique ou sac de sport). Le 1er sac servira à y mettre les effets personnels et sera déposé dans un casier individuel. Le second sac servira à y déposer serviettes de bain, gel douche et masque. Il sera alors stocké sur les étagères mise à leur disposition devant le SPA, sur le bord du bassin.
- bonnet de bain obligatoire. (matières latex ou silicone ou tissu)
- douche savonnée en utilisant ses propres produits avant de pénétrer dans l'espace « bassins ». (Conseil : Prévoir 2 serviettes ou peignoir pour éviter d'avoir froid).
- Pas de douche après l'entraînement pour permettre l'enchaînement des groupes.
- Le tapis de change bébé sera disponible et désinfecté le plus régulièrement possible.

DEPLACEMENTS

- Respecter le sens de circulation pour l'utilisation des casiers dans les vestiaires publics, sur les plages ainsi que dans le bassin sportif et le bassin d'apprentissage.
- Respecter la distanciation physique à l'intérieur, aux abords de l'équipement sportif et, dans la mesure du possible lorsque l'association bénéficie des vestiaires collectifs.

PRATIQUE DES ENTRAÎNEMENTS

- Pour la pratique, l'utilisation du matériel personnel est privilégié, à défaut, le matériel fourni par l'association (planches, pull-buoy, frites, palmes...) est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation à l'aide de produit désinfectant.
- les entraîneurs veilleront à limiter le regroupement des adhérents à leur seul groupe, et à demander le maintien des distances entre les pratiquants.

Retrouvez ce bulletin ainsi que beaucoup d'autres informations sur le site du C.S.N.G. www.csnguyancourt.fr

CERCLE DES SPORTS NAUTIQUES DE GUYANCOURT